



La vie sexuelle et reproductive ne s'arrête pas dans les situations humanitaires. Bien au contraire, une femme en âge de procréer sur cinq est enceinte dans un camp de réfugiés ou de déplacés. Cependant les situations d'urgence humanitaire constituent des circonstances de risque pour les hommes, les adolescents, les femmes et leurs bébés, du fait de l'absence soudaine de soutien médical, à laquelle viennent s'ajouter très fréquemment les traumatismes, la malnutrition ou la maladie, l'exposition aux violences, etc. Par ailleurs, même dans un environnement relativement stable, le manque de soins maternels peut mettre la vie d'innombrables femmes en danger. Cette situation s'aggrave chez les populations réfugiées, déplacées et même chez les populations hôtes.

Dans le cadre de l'assistance humanitaire coordonnée au sein du Système des Nations Unies, l'UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la Population assume un rôle majeur dans la fourniture de produits et services de nature à protéger la santé en matière de reproduction des populations affectées. Les domaines d'action prioritaires dans les situations d'urgence sont : la prévention et la prise en charge des conséquences des violences sexuelles, la réduction de la transmission du VIH, la prévention de la mortalité et de la morbidité maternelles et néonatales surajoutées par la crise. UNFPA appuie donc la mise en place du Dispositif Minimum d'Urgence en santé sexuelle et reproductive en situations de crise (DMU).

✳ LUTTER CONTRE LA SURMORTALITE ET LA SURMORBIDITE MATERNELLES ET NEONATALES



Les femmes qui meurent pendant la grossesse, l'accouchement ou dans le post-partum laissent derrière elles des familles en détresse et les taux de mortalité et d'abandon scolaire chez leurs enfants survivants sont plus élevés que chez les autres. Les complications, survenant pendant et après l'accouchement dans 15 % des cas, sont une cause majeure de décès et d'invalidité pour les femmes des pays en développement et particulièrement au Burundi. En temps de crise, le risque de mortalité maternelle et néonatale est encore plus élevé. Des interventions urgentes peuvent faire la différence entre la vie et la mort pour les femmes enceintes et les nouveau-nés.

En situation humanitaire, l'UNFPA assure l'approvisionnement des structures de santé en trousse d'accouchement hygiéniques, en équipements, en médicaments et en fournitures nécessaires pour dispenser les soins médicaux et les accouchements. Les complications, y compris par des interventions chirurgicales et la transfusion sont aussi pris en charge.

L'UNFPA appuie la mise en place ou renforcement du système de référence et contre-référence pour une prise en charge appropriée des urgences obstétricales et néonatales.

Dès que la phase critique de l'urgence humanitaire est passée, UNFPA appuie la mise en œuvre d'un paquet intégré d'information, des conseils et des services de Santé de la Reproduction surtout chez les femmes, les adolescents et autres personnes vulnérables.

✳ REDUIRE LA TRANSMISSION DU VIH

Les situations d'urgence aggravent le risque d'exposition au VIH et aux autres infections sexuellement transmissibles. L'UNFPA assure la mise en œuvre et le suivi des programmes de prévention visant à réduire la transmission des Infections Sexuellement Transmissibles et du VIH dans les situations de crise humanitaire ; UNFPA:

- rend disponible gratuitement les préservatifs masculins et féminins tant dans les formations sanitaires que dans les communautés, du matériel de dépistage. Il forme les agents sanitaires à les utiliser.

- fournit des produits et matériels pour le respect des précautions standards de lutte contre le VIH dans les formations sanitaires ;
- met à disposition les produits et l'équipement nécessaires aux transfusions sécurisées;
- fournit les médicaments et la formation nécessaires pour assurer la prise en charge médicale des survivants des violences sexuelles (prophylaxie post-exposition au VIH, contraception d'urgence et traitement présomptif des IST);
- apporte son concours à la prévention et au traitement des IST.

Dès que la situation se stabilise, l'UNFPA combine diverses stratégies de communication pour accroître les connaissances et l'adoption des comportements pour se prémunir du VIH.

✳ **PREVENIR LA VIOLENCE SEXUELLE ET OFFRIR DES SERVICES DE QUALITE AUX SURVIVANTS DE VIOLS**



La Violence Sexuelle (VS) survient à toutes les phases d'une urgence humanitaire et tend à s'accroître au lendemain des catastrophes naturelles. Ses victimes sont généralement des femmes et des adolescents des deux sexes, parfois séparés de leur famille et de leur communauté. Dans certaines situations d'urgence humanitaire récentes, le viol a été utilisé comme arme de guerre pour terroriser et chasser les populations considérées comme ennemies.

Avec les gouvernements, les ONGs nationales et internationales, les agences des Nations Unies et autres partenaires humanitaires, l'UNFPA œuvre à la coordination des interventions, à la prévention des violences sexuelles et à l'offre des soins médicaux, à une assistance sociale et

psychologique aux survivants. Dans ce sens, l'UNFPA contribue à :

- mettre en place, conduire et maintenir un mécanisme de coordination et s'assurer de la participation de toutes les parties prenantes à la réponse aux VBG;
- développer les capacités de partenaires en vue de concevoir, de gérer et d'évaluer efficacement des programmes de VBG;
- assurer l'acquisition et la distribution de kits de dignité culturellement appropriés ;
- s'assurer du respect des principes directeurs dans les actions conduites par les membres du groupe de travail VBG (confidentialité; sécurité; respect du choix des victimes et non-discrimination);
- renforcer les capacités des partenaires y compris des forces armées et de sécurité pour améliorer la protection des populations ;
- assurer la mise en place d'un système de référence pour une prise en charge globale des survivants des violences sexuelles ;
- collaborer avec les autres partenaires pour assurer le respect des mesures de prévention des violences sexuelles dans tous les secteurs de la réponse humanitaire;
- assurer la collecte des données de façon sécurisée et confidentielle afin d'alimenter le plaidoyer, le suivi et la planification de la réponse.

✳ **GARANTIR L'ACCES DES JEUNES ET ADOLESCENTS AUX SERVICES DE SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DANS DES SITUATIONS DE CRISE HUMANITAIRE**

Cette action de l'UNFPA consiste à :

- Intégrer la Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et Jeunes (SSRAJ) comme composante majeure de la programmation humanitaire ;
- Offrir aux adolescents et aux jeunes l'accès à des services et à une information SSR assimilables par eux ;
- Mettre en place des approches de l'éducation par les pairs.

✳ **PRODUIRE LES DONNEES SUR LA DYNAMIQUE DE POPULATIONS EN SITUATION HUMANITAIRE**

UNFPA appuie la production, utilisation et la diffusion des données démographiques de qualité sur la dynamique des populations, la jeunesse, le genre et la SSR dans le cadre de la programmation et le suivi de l'action humanitaire.